

3 décembre : Journée internationale des personnes handicapées

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) experts du maintien à domicile, mobilisés pour l'égalité d'accès à des accompagnements de qualité

Paris, le 30 Novembre 2023 – Parce qu'ils sont des partenaires essentiels à la mobilité des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie temporaire ou progressive, les prestataires de santé à domicile se mobilisent chaque jour en faveur d'un système de santé adapté aux besoins spécifiques des personnes, en fonction des caractéristiques propres à chaque territoire de France métropolitaine et d'outre-mer. Leur expertise et leur connaissance pointue des dispositifs d'aide à la vie et aides techniques leur permet de jouer un rôle majeur dans l'accompagnement de proximité et personnalisé des personnes.

« En cette journée internationale des personnes en situation de handicap, je voudrais rappeler la mobilisation pleine et entière des 32 000 salariés des PSAD de toute la France. Notre engagement est d'assurer à chacun, quelle que soit sa pathologie et quel que soit son lieu de vie, de pouvoir bénéficier de l'accès à des services de qualité destinés à favoriser leur autonomie. Grâce à leur important maillage territorial et leur capacité à intervenir partout, y-compris dans les zones les plus reculées ainsi qu'à leur connaissance fine de l'offre existante en matière d'aides techniques, les PSAD sont les garants d'un accès pour tous à des dispositifs adaptés. Nous nous employons à ce que ce rôle soit reconnu, et préservé. » **explique Didier Daoulas, président de l'Upsadi**

Si les PSAD assurent le suivi de quelques 3,5 millions de patients à domicile souffrant de pathologies respiratoires, sous perfusion, nutrition artificielle, pompe à insuline, notamment, ils accompagnent également quelques 700 000 personnes en perte d'autonomie, dont un peu moins de 200 000 personnes en situation de handicap. Accompagnement des prescripteurs, organisation des essais pour trouver le dispositif le plus adapté à la personne et à son projet de vie figurent parmi les missions des PSAD, le plus souvent méconnues et pourtant essentielles pour améliorer sa qualité de vie. Grâce à leur astreinte 7jours /7, 24h/24 les PSAD peuvent également intervenir rapidement en cas de panne, afin que les usagers ne se retrouvent pas « emprisonnés » et privés de leur capacité de déplacement.

Déterminée à agir pour maintenir l'égalité d'accès à cette qualité d'accompagnement personnalisé, l'UPSADI rappelle sa vigilance sur plusieurs points cruciaux :

- L'ouverture de la possibilité d'un remboursement intégral pour les fauteuils roulants inscrits sur la Liste des Produits et Prestations, dans le prolongement du « 100 % santé », annoncé au printemps qui vient d'être voté dans le cadre du PLFSS 2024. Cette excellente nouvelle pour les usagers, qui crée une immense attente, demeure aujourd'hui floue sur les modalités, les conséquences et l'impact concret tant pour les personnes que pour les entreprises.
- La réforme de nomenclature des fauteuils roulants en cours de réflexion par l'Etat : si l'Upsadi est naturellement favorable à remettre à plat un dispositif devenu inadapté, ces travaux essentiels, amorcés depuis 2 ans peinent à aboutir faute d'une concertation suffisante et d'une réelle considération de la réalité du terrain. *« Attention de ne pas aller à l'encontre des objectifs poursuivis ! »* s'exclame Didier Daoulas. *« Il est essentiel de reprendre le temps d'une concertation constructive sur le fonds de la nomenclature et sur son financement sans quoi le risque d'aboutir à une complexification accrue des parcours d'accès aux dispositifs, un risque certain d'allongement des délais d'accès à ceux-ci et à une diminution de l'offre disponible et du nombre d'acteurs est réel ».*

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 3,5 millions de patients grâce à quelques 3 000 agences implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 32 000 salariés dont 6000 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j /7.

Contact Presse : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47